

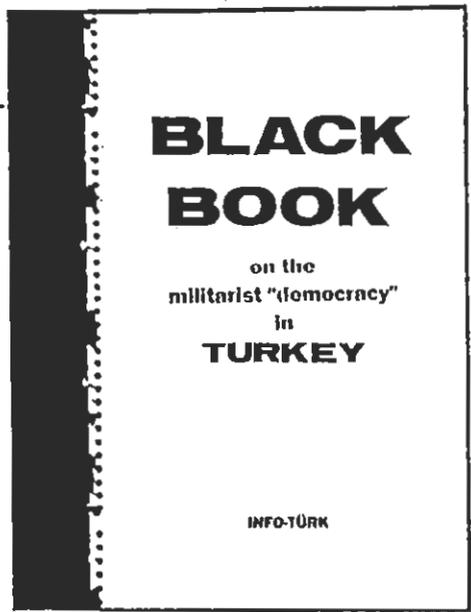


INFO TÜRK INFO - TÜRK INFO - TÜRK

bulletin mensuel • monthly bulletin • maandelijks bulletin

114

10ème année • 31, rue des Eburons - 1040 Bruxelles
Edité en français et en anglais par le Collectif Info-Türk •
Tél: (32-2) 2303472 • ISSN 0770-9664 • Dépot légal: 2198
Abonnement annuel: 500 FB • CCP 000-1168701-45 - Bxl.



LIVRE NOIR SUR LA "DEMOCRATIE" MILITARISTE EN TURQUIE

Alors que les institutions européennes reculent l'une après l'autre devant les chantages du régime d'Ankara, INFO-TURK, dans le but d'attirer l'attention mondiale une fois de plus sur les dures réalités de ce pays, vient de réaliser un document volumineux sur la "démocratie" militariste en Turquie.

Rédigé seulement en anglais, ce nouveau document fait d'abord un historique de la vie socio-économique et politique de la République de Turquie et des événements conduisant au coup d'état de 1980, puis expose de manière chronologique l'exercice de la dictature militaire et la militarisation du régime et dresse enfin un bilan bien détaillé de la violation des droits de l'homme: les procès politiques, la persécution interminable des intellectuels, la pression sur les opposants du régime à l'étranger, l'oppression des Kurdes et des Chrétiens, la torture et l'oppression de la classe ouvrière.

Font également l'objet d'études bien documentées dans ce livre: le rôle des Loups Gris, de l'Organisation de Contre-guérilla et des Etats-Unis, le diktat monétariste du FMI, la création du complexe militaro-industriel, les relations extérieures avec les Etats-Unis, les pays socialistes, le Tiers-Monde et notamment avec l'Europe.

De 408 pages de grand format et illustrés, "BLACK BOOK" sera disponible à partir du 16 juin 1986 à Info-Türk

LE COURONNEMENT DE LA CAPITULATION EUROPEENNE

- Le régime d'Ankara a été attribué la présidence du Conseil de l'Europe et de l'OCDE
- Les parlementaires du Conseil de l'Europe se réuniront à Istanbul le 30 juin
- Le Gouvernement turc se prépare à annoncer la demande d'adhésion turque à la Communauté européenne

Suite à une série de concessions, l'Europe a couronné sa capitulation au régime turc en lui attribuant la présidence de deux organisations internationales d'une part, et d'autre part, en adoptant, comme prévu, la résolution "comprehensive" du rapporteur Steiner à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

En effet, la Turquie a assuré, en avril, la présidence tournante du Conseil des ministres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Elle va assurer à partir de novembre 1986 celle du Conseil de l'Europe. De plus, les relations économiques entre le gouvernement d'Ankara et la Communauté européenne, gelées depuis le coup d'Etat de 1980, se raniment: Un accord sur les échanges textiles a été conclu le 11 avril, tandis que l'on envisage —en dépit de fortes réticences grecques— une négociation pour un nouveau protocole d'aide financière.

L'attribution de la présidence du Conseil de l'Europe, comme les autres gestes capitulatifs européens (Voir: *Info-Türk* du mars 1986), est en pleine contradiction avec les prises de position précédentes. Le député socialiste belge Claude Déjardin, un des défenseurs des droits de l'Homme en Turquie, a révélé cette incohérence dans sa question écrite au Ministre des Relations Extérieures belge en ces termes:

"Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a, lors de sa réunion du 24 avril, décidé de rendre à la Turquie sa place dans le tour de rôle de sa présidence.

"Elle occupe donc à présent la vice-présidence du Comité des Ministres en vue de succéder à la présidence irlandaise en novembre prochain.

L'AVIS DE M. STEINER

"Or, la Commission des Droits de l'Homme doit soumettre au Comité des Ministres en février 1987 son rapport sur l'exécution par la Turquie de l'arrangement à l'amiable quant au respect des Droits de l'homme en Turquie et ce, à la suite du retrait l'an passé de la plainte précédemment déposée par cinq pays membres.

"Ainsi le Comité des Ministres devra juger, sous la présidence de la Turquie, de la situation quant au respect des droits de l'homme dans ce même pays.

"Nonobstant, bien que la situation ait connu depuis deux ans une évolution positive, les inquiétudes restent légitimes en raison de la promulgation en 1985 de la loi sur la police qui attribue à celle-ci des pouvoirs discrétionnaires, de la poursuite des procès de masse et d'opinion, des très multiples témoignages quant à la pratique de la torture dans les locaux de police, de la pseudo-amnistie des détenus pour délits d'opinion qui, si elle permet le raccourcissement des peines d'emprisonnement, ne rétablit pas les droits civiques, politiques et à l'obtention d'un passeport.

"M. le Ministre n'estime-t-il pas dans ces conditions que la désignation de la Turquie à la présidence du Conseil de l'Europe a été hâtive et maladroite?"

Seuls six pays ont voté contre la présidence turque: La Grèce, Chypre, Malte, la Norvège, le Danemark et le Luxembourg. La Suède s'est abstenue. Parmi les 14 pays qui ont voté en faveur du régime turc figurent en tant que les propagandistes fervents: la France, la RFA, la Grande Bretagne et la Belgique. Ils affirment que "c'est un encouragement qu'il faut donner au gouvernement turc pour les mesures de libération qu'il a pris."

Quant à l'aile parlementaire du Conseil de l'Europe, elle a adopté le projet de résolution sans le moindre changement et a confirmé sa décision de tenir une mini-session parlementaire du 30 juin au 3 juillet 1986 à Istanbul, une ville dans laquelle des milliers de prisonniers politiques se trouvent toujours dans les cachots militaires et des milliers d'autres sont actuellement jugés devant les tribunaux militaires. Alors que le groupe socialiste avait été précédemment contre cette mini-session, lui aussi, a changé sa position et a décidé de participer à cette session à Istanbul avec le vote de 39 députés socialistes contre 26.

Un des opposants de cette décision, le député socialiste français Dreyfus-Schmidt, en rappelant une maxime de Victor Hugo, a dit: "Même si je resto seul dans le monde, je ne m'y rends jamais!"

En effet, le changement de la prise de position socialiste a été motivé par l'intervention inattendue de M. Aydın Güven Gürkan, président du Parti populaire social-démocrate (SHP), qui était venue à Strasbourg pendant la réunion de l'Assemblée parlementaire en vue de persuader les socialistes européens à modérer leurs critiques vis-à-vis du régime d'Ankara. S'adressant à la réunion du Groupe socialiste, M. Gürkan a dit: "Bien que le progrès de la vie démocratique en Turquie n'est pas encore suffisant, le système démocratique fonctionne malgré tout. Il est évident que la Turquie ne peut pas prendre sa place dans la Communauté européenne. Il sera possible avec l'arrivée des socio-démocrates au pouvoir en Turquie. Donc, nous souhaitons que les socialistes européens prennent une position encourageant cette évolution au lieu de garder leur distance vis-à-vis d'Ankara."

Le changement de la position des socialistes s'est manifesté également avec la participation des députés socialistes à une réception donnée par la délégation turque à Strasbourg.

La situation des droits de l'homme en Turquie a été débattue pour la dernière fois à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe le 24 avril 1986.

Tout d'abord, les rapporteurs des Commissions des questions politiques et des questions juridiques, MM. Steiner et Stoffelen, ont présenté leurs rapports respectifs.

L'exposé de M. Steiner commence avec une auto-critique au nom du Conseil de l'Europe: "On ne saurait se dissimuler que dès avant le 12 septembre 1980 la démocratie en Turquie ne fonctionnait plus que de manière très déficiente, que l'état d'urgence était appliqué dans de vastes régions du pays et qu'une situation de quasi guerre civile menaçait gravement la sécurité des citoyens. Regardant en arrière, il faut bien dire qu'au Conseil de l'Europe nous avons à l'époque trop longtemps, fermé les yeux sur cette situation."

Cette constatation pourrait être appréciée, si elle n'était pas utilisée pour justifier les affirmations des militaires et le dernier virage de l'Europe. Il est vrai que le Conseil de l'Europe, avant le coup d'état de 1980, ne s'était jamais occupé comme il faut de la violation des droits de l'homme en Turquie, un des premiers pays signataires de la Convention européenne des droits de l'homme. Depuis lors, la Turquie a subi plusieurs fois la répression, mais le Conseil de l'Europe n'a jamais réagi contre la violation de la Convention européenne. Une seule fois, en 1973, quelques députés socialistes ont demandé une enquête parlementaire contre les pratiques anti-démocratiques du régime semi-militaire de l'époque, mais la procédure a été arrêtée suite à l'intervention du leader social-démocrate Ecevit. Comme les leaders actuels de la social-démocratie turque, Ecevit a calmé les parlementaires européens en affirmant que les militaires seraient sincères et une victoire électorale de son parti pourrait rétablir le plein respect aux droits de l'homme. La question turque a été retirée de l'ordre du jour du Conseil de l'Europe et Ecevit est venu au pouvoir, mais la violation des droits de l'homme s'est poursuivie pendant toutes les années 70, même pendant que Ecevit était premier ministre. Si la Turquie a été entraînée à la violence politique et a subi une troisième fois un coup d'état militaire. Ecevit et le Conseil de l'Europe en portent une partie de la responsabilité.

Après le coup d'état de 1980, la violation des droits de l'homme a pris une telle dimension que le Conseil de l'Europe, comme les autres institutions européennes, a été obligé de réagir et de suspendre pour deux ans la représentation turque à l'Assemblée parlementaire. Ce geste a contribué sans aucun doute au recul du régime répressif.

Mais le Conseil de l'Europe n'a pas maintenu sa consistance jusqu'au bout, et ceci sous une double influence: d'une part l'influence des gouvernements européens qui considèrent les préoccupations stratégiques et économiques plus importantes que le respect des droits de l'homme, et d'autre part, celle du mouvement social-démocrate turc qui se contente d'être dans un parlement tout en fermant les yeux sur le fait que les partis politiques de la classe ouvrière et de la population kurde sont toujours interdits et la centrale syndicale DISK est toujours suspendue.

Après avoir réintégré les représentants du régime d'Ankara à l'hémicycle de Strasbourg en 1984, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a confirmé sa capitulation de réunion en réunion.

Le rapporteur Steiner, dans son dernier rapport, a justifié cette capitulation en ces termes:

"La situation en Turquie a manifestement continué à s'améliorer au cours de l'année écoulée. En particulier la détermination de poursuivre dans la voie d'une démocratisation complète s'est renforcée. Les forces politiques du pays ont la possibilité et la volonté

de critiquer très vivement ce qui doit l'être, et d'en tirer concrètement les conséquences. Le Conseil de l'Europe doit continuer à encourager vigoureusement cette évolution interne de l'un de ses Etats membres. Cela signifie en pratique que l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe ne doit pas cesser de suivre attentivement l'évolution dans ce pays; un nouveau débat à l'Assemblée ne serait, à mon avis, nécessaire que si le processus de démocratisation actuellement en cours en Turquie se ralentissait notablement, ou s'il survenait des événements nouveaux susceptibles d'arrêter ce processus. L'Assemblée parlementaire ne peut que se féliciter quand un état européen retrouve par ses propres forces le chemin de la démocratie."

L'AVIS DE M. STOFFELEN

Quant au rapporteur de la Commission des questions juridiques, M. Stoffelen, malgré qu'il ait émis certaines remarques critiques en ce qui concerne le domaine juridique, lui aussi est arrivé également à une conclusion "optimiste":

"Lorsque je compare la situation d'aujourd'hui et celle de l'année dernière, je dois en conclure que des progrès réels et considérables ont été accomplis vers l'entière restauration d'une démocratie parlementaire normale et un respect complet des droits de l'homme.

"La levée de l'état de siège dans presque tout le pays est une mesure importante qui implique la suppression des nombreuses restrictions graves.

"On peut constater avec inquiétude que des actes terroristes sont perpétrés dans une mesure grandissante par des forces extérieures dans le Sud-Est du pays, ces forces venant des territoires des pays voisins (Irak, Iran et Syrie) et reconnaissant les difficultés auxquelles se heurte la Turquie.

"La liberté des partis politiques est pratiquement illimitée. Un amendement récent de la législation permet à d'anciens dirigeants politiques de prendre la parole librement dans le pays et à l'extérieur, mais ils ne sont pas encore autorisés à être candidats aux élections nationales.

"La presse est presque totalement libre.

"A l'heure actuelle, aucun membre du Mouvement turc pour la paix ou de la Confédération DISK n'est détenu ou emprisonné.

"La nouvelle loi relative à la libération sous condition est très importante et constitue une étape satisfaisante vers la solution du problème des prisonniers de conscience.

"L'atmosphère générale est très différente de celle de l'année dernière, beaucoup plus libre et détendue.

"En revanche, le problème des prisonniers de conscience est loin d'être résolu et représente un obstacle sérieux à la normalisation des relations entre la Turquie et les 20 autres Etats membres du Conseil de l'Europe.

"La lutte contre la torture est plus efficace que l'année dernière. Le public est conscient du problème et y est très sensible. Cependant, la torture est encore très répandue et pose un problème structural grave.

"Il reste beaucoup à faire pour parvenir à l'entière restauration d'une démocratie parlementaire normale et au respect complet des droits de l'homme. Toutefois, on ne peut contester que des progrès réels et considérables aient été accomplis au cours de la période mars 1985 - mars 1986."

REACTIONS DES PARLEMENTAIRES

Le tableau ainsi brossé était donc contrasté, comme l'a fait remarquer M. Blaauw, suivi en cela par Mme Bosterud et MM. Holst, Hugosson, de Azevedo.

Le côté positif des rapports a été mis en avant par des orateurs comme Sir Geoffrey Finsberg, Sir Dudley Smith, MM. Cavaliere et Lied. Au contraire, l'accent a été mis sur le côté négatif par MM. Dejardin, Dreyfus-Schmidt, Fisher, Amaro, Parry, Verdon et plusieurs représentants grecs. Tous ont souligné les restrictions aux libertés, l'absence d'amnistie, la pratique en régression mais toujours inadmissible de la torture. M. Dejardin a souligné que l'évolution certes réelle ne pouvait cependant être jugée irréversible et il a soulevé le problème de la minorité kurde. M. Dreyfus-Schmidt a estimé qu'il s'agissait d'une libéralisation mais non d'une démocratisation. M. Verdon a toutefois dit sa confiance dans l'action courageuse du parti social-démocrate turc.

Les orateurs turcs - Mme Oney, MM. Ozarslan, Inan, Bayülken, Celikbas, Karabas, Sarioglu - ont rejeté les accusations portées contre le régime turc; ils ont notamment insisté sur la liberté de la presse et affirmé que toutes les allégations de torture donnaient lieu à des enquêtes. Ils ont estimé qu'il n'y avait donc plus lieu de maintenir à l'ordre du jour des prochaines sessions la question de la situation en Turquie. M. Inan s'est demandé si ceux qui critiquent son pays ne sont pas animés par des sentiments de haine ou de mépris à l'égard des Turcs. Quant à M. Sarioglu, qui appartient à un parti d'opposition, il a fait observer que celui-ci jouit des mêmes droits et prérogatives que les autres partis; le peuple turc, a-t-il conclu, aspire à une démocratie totale et saura prouver sa maturité.

Au terme de la discussion générale, M. Elmquist, Président de la Commission des questions juridiques, a signalé que le Comité des Ministres venait de décider que la Turquie assumerait la présidence à partir de novembre prochain; il ne juge pas très heureuse cette décision car c'est précisément en novembre que la Commission des Droits de l'Homme soumettra son rapport au Comité, mais il a affirmé en conclusion que le dialogue critique avec le régime d'Ankara s'est révélé fructueux.

L'Assemblée a ensuite repoussé les amendements présentés par M. Dreyfus-Schmidt au projet de résolution, à l'exception des amendements 2 et 3, que le rapporteur avait, il est vrai, sous-amendés. M. Dreyfus-Schmidt, demandait, dans son dernier amendement, que les deux commissions continuent non seulement de suivre l'évolution de la situation en Turquie, mais aussi d'en faire à nouveau rapport, ce à quoi Sir Geoffrey Finsberg, suivi par la majorité de l'Assemblée, s'est opposé.

Mis aux voix à mains levées, le projet de résolution a été adopté.

LA TURQUIE: LE 13e MEMBRE DE LA CEE?

En effet, l'assouplissement européen vis-à-vis de la Turquie a été manifesté à plusieurs reprises par les gouvernements européens et les porte-paroles de la Commission européenne (Voir: *Info-Türk* du Mars 1986).

Dans ce processus, le 11 avril 1986, la Turquie a obtenu son premier succès dans les pourparlés sur l'exportation de textile vers l'Europe. La Commission a reconnu des quotas dans dix catégories de produits textiles turcs. D'après cet accord turco-européen, la Turquie exportera jusqu'à la fin de 1988 des produits textiles d'une valeur d'un milliard de dollars.

Quelques jours plus tard, le 19 avril 1986, le premier Ozal s'est rendu à Paris, à titre de "président en exercice de l'OCDE", pour présider la réunion ministérielle de cette organisation. Alors que cette présidence en exercice n'était certainement pas un succès diplomatique d'exception, la presse turque a annoncé l'évènement au moyen de manchettes triomphalistes.

LA RESOLUTION DU CONSEIL DE L'EUROPE

"L'Assemblée,

"Ayant étudié le rapport de sa Commission des questions politiques (Doc. 5546) et l'avis de sa Commission des questions juridiques (Doc. 5547), qui prennent en compte la mission d'information effectuée en Turquie par les deux rapporteurs du 11 au 15 mars 1986;

"Relevant avec satisfaction que la Grande Assemblée Nationale Turque, agissant dans l'esprit, entre autres, de la Résolution 822 (1984) et de la Résolution 840 (1985):

"a poursuivi la levée de la loi martiale qui n'est plus appliquée que dans 5 des 67 provinces du pays, à l'extrême est de celui-ci;

"a approuvé une loi présentant certains des caractères d'une amnistie, qui prévoit la libération conditionnelle de condamnés incarcérés et a pour effet une remise de peine de 60 pour cent;

"n'a ratifié aucune condamnation à mort au cours de l'année écoulée;

"Se félicitant par ailleurs de l'assurance donnée par le Gouvernement que le parquet est tenu d'enquêter systématiquement sur les allégations de torture et de mauvais traitements, dont plusieurs ont été formulées publiquement à la tribune de la Grande Assemblée Nationale, et prenant acte du fait qu'aux termes du règlement amiable intervenu le 7 décembre 1985 entre les cinq Etats requérants et la Turquie, des dispositions sont prises pour assurer de nouveaux progrès, ainsi qu'une information régulière de la Commission européenne des droits de l'homme en ce qui concerne:

"les conditions et procédures de détention,

"le renforcement de l'exercice des droits et libertés personnels,

"la question de l'amnistie;

"Prenant acte du rapport et des propositions que la Commission parlementaire pour l'inspection des prisons, présidée par M. Bülent Akarcalı, a soumis au Président de la Grande Assemblée Nationale le 22 novembre 1985, concernant entre autre l'assouplissement de l'accès aux défenseurs et des visites des familles, rapport assorti de la décision de la Commission de poursuivre ses travaux;

"Prenant acte de la récente révocation de certaines mesures restrictives figurant dans la loi No 2969, de novembre 1983, visant la manifestation publique des opinions des responsables politiques de la période antérieure au 12 septembre 1980, déjà peu respectées dans la pratique par une presse active et critique, et notant par contre l'inquiétude que suscite dans la presse et les partis d'opposition de droite et de gauche une nouvelle loi comportant des dispositions imprécises contre les "publications nocives".

"Notant que la révision du code pénal turc par une Commission de 25 membres juristes, praticiens et universitaires est en cours,

"Note avec satisfaction que la réflexion du Gouvernement turc sur l'acceptation du droit de recours individuel (article 25 de la Convention européenne des droits de l'homme) se poursuit, et exprime l'espoir qu'une décision favorable interviendra prochainement;

"Se félicite du désir manifeste du Gouvernement et du peuple turcs de parvenir à une normalisation complète des relations avec les organisations européennes;

"Exprime à nouveau ses graves préoccupations face à la poursuite des procès de masse visant des membres de la DISK et de l'Association turque pour la paix;

"Exprime l'espoir que le Gouvernement turc et la Grande Assemblée Nationale poursuivront leur action:

"pour encourager et intensifier la lutte contre la torture et les traitements dégradants;

"pour accorder une amnistie à tous ceux qui sont poursuivis ou condamnés pour leurs opinions, en exploitant au maximum les possibilités qui existent avant même la modification de la Constitution;

"pour progresser encore dans la voie de l'affirmation nécessaire et sans restriction du pluralisme politique et des droits de l'homme, ce qui comprend la liberté d'association, notamment syndicale;

"Décide de transmettre la présente résolution au Parlement européen, et charge ses Commissions des questions politiques et des questions juridiques de continuer de suivre attentivement l'évolution de la situation."

Au cours des séances de l'OCDE, Ozal a été accueilli chaleureusement par le nouveau premier français, M. Jacques Chirac. Pendant le pouvoir socialiste en France, les rapports entre Paris et Ankara étaient très tendus à cause de la position critique du gouvernement français à l'égard de la situation des droits de l'homme en Turquie. Depuis le règlement à l'amiable entre la Turquie et les cinq pays européens dont la France, les relations turco-françaises avaient commencé à s'améliorer, mais cette amélioration n'a donné ses véritables fruits qu'à l'époque de Chirac. Accompagné par un groupe d'hommes d'affaires turcs, Ozal a donné beaucoup d'espoirs aux Français surtout dans le domaine des investissements dans l'industrie de guerre turque.

Suite à ces entretiens, lors de l'élection du président en exercice du Conseil de l'Europe, le représentant du gouvernement français, Didier Barilani (secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères) a figuré comme le propagandiste le plus enthousiaste des geöliers d'Ankara.

Après l'attribution de la présidence en exercice à la Turquie au Conseil de l'Europe, la presse turque a commenté cette élection comme une deuxième victoire sur les "ennemis de la Turquie" et notamment sur "les Grecs". Tous les leaders des partis légaux, y compris ceux des partis socio-démocrates", se sont félicités du grand succès de la diplomatie turque.

Quand au Parlement européen, sa commission budgétaire a donné feu vert le 29 avril 1986, pour l'attribution d'un crédit de dix millions de dollars à la Turquie. Bien que symbolique, cette attribution ouvrait la voie à la libération d'un autre crédit plus important, de 600 millions d'écus bloqué depuis le coup d'état militaire de 1980.

Encouragé par toutes ces concessions européennes le régime turc n'a pas tardé pour lancer des ballons d'essai en vue de l'intégration de la Turquie dans la Communauté européenne en tant que 13ème membre.

Le 30 avril 1986, le quotidien turc *Milliyet* a an-

noncé que le gouvernement d'Ozal aurait l'intention de poser la candidature turque à la Communauté européenne avant les élections législatives prochaines. Les préparatifs pour ces démarches auraient déjà commencé, et le gouvernement est en train de constituer trois dossiers:

a) Sur le plan économique:

1. L'économie turque a déjà été libéralisée. Le régime d'importation et de change est rendu libre. Plusieurs mesures ont été adoptées en vue d'encourager l'investissement étranger en Turquie. Les entreprises économiques d'Etat ne sont plus subventionnées.

2. Le système de taxation est amélioré. L'application de la TVA a commencé bien avant la Grèce.

3. La baisse des barrières douanières, qui a été suspendue depuis 12 ans à cause des difficultés économiques, a été réinstaurée.

4. Les mesures en vue de baisser le taux d'inflation ont été mises en vigueur.

b) Sur le plan politique:

1. L'amnistie a été établie par l'adoption de la loi sur la mise en liberté anticipée de certains prisonniers.

2. Par la même loi, les peines capitales qui ne sont pas encore ratifiées ont été commuées en emprisonnement de 36 ans. L'exécution de la peine capitale a été pratiquement levée.

3. L'interdiction des déclarations politiques relatives aux anciens leaders politiques a été levée. De plus, les activités politiques ont été rendues plus libres.

4. On a conclu un règlement à l'amiable avec les cinq pays européens qui avaient déposé plainte contre la Turquie auprès de la Commission européenne des Droits de l'Homme. Des progrès importants ont été faits au plan des droits de l'homme. Les plaintes concernant la torture font l'objet d'enquête.

5. Les travaux ont été entamés en vue de reconnaître le droit de recours à la Commission européenne des Droits de l'Homme aux citoyens turcs.

6. Les articles 141 et 142 du Code Penal turc (concernant les délits d'organisation ou de propagande communiste) seront allégés.

7. Toutes les interdictions sur l'importation et la vente de Bibles ont été entièrement levées.

8. Tous les inculpés du procès contre le Comité turc de la Paix ont été mis en liberté.

c) Sur le plan international:

La Turquie constituera un "pont de sécurité entre la Communauté européenne et le monde arabe. Le Docteur d'Ozal résume cette conception en ces termes:

"Compte tenu de la disposition géographique du Moyen-Orient, celui-ci est lié à l'Europe par le biais de la Turquie. Pour cela, une coopération avec la Turquie est indispensable notamment dans les rapports entre l'Europe et le Moyen-Orient. La Turquie est le pays qui assure la paix et la stabilité dans la région. La CEE a beaucoup de fournisseurs de sources d'énergie au Moyen-Orient. Ce dernier est également un débouché important pour la CEE.

"Vu tous ces points, la CEE ne peut pas dire que ses frontières s'arrêtent à l'Est de l'Égée. Elle ne peut pas exclure la Turquie. La CEE a besoin de la Turquie à cause de sa disposition géo-politique entre l'Union soviétique au nord et un Moyen-Orient troublé au sud. Le rôle joué par la Turquie en vue d'empêcher l'extension du conflit arabo-israélien et de la guerre irakienne a prouvé l'importance de celle-ci au point de vue des intérêts européens dans ce pays. Une Turquie qui est indispensable pour la défense occidentale ne peut pas rester à l'extérieur de l'intégration économique."

Les sources proches du gouvernement turc signalent également que la demande pour l'adhésion de la Turquie à la CEE serait faite avant le 1er décembre 1986.

OUVERTURES VERS LE TIERS-MONDE

L'ouverture vers l'extérieur du régime turc ne s'arrête pas là. Récemment deux réunions internationales concernant les problèmes économiques du Tiers-Monde se sont tenues successivement à Istanbul. La première réunissait les représentants de 35 pays islamiques sur le thème de la sécurité alimentaire et du développement agricole. La seconde, sous l'égide de la FAO était consacrée aux problèmes spécifiques du Proche-Orient en matière d'alimentation.

Un journaliste belge qui a suivi toutes les deux réunions a fait les remarques suivantes sur l'ouverture du régime turc vers le monde islamique:

"Quoique membre de l'OTAN, associée à la CEE et, depuis peu, présidente en exercice de l'OCDE, la Turquie s'est, en organisant sur son territoire ces deux réunions, sinon découvert une nouvelle vocation, tout au moins ménagé l'occasion de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. La Turquie, quoique à très forte majorité musulmane, n'est pas elle-même un pays islamique. Le 'père' de l'actuelle république, Kemal Atatürk, a voulu expressément en faire un Etat laïc. Mais sa situation politique et géographique (entre l'Europe et l'Asie) peut lui permettre de jouer pleinement la carte du trait d'union. 'La Turquie a effectivement redécouvert ses frères musulmans,' déclarait le Premier ministre Turgut Ozal dans un interview au magazine *New Middle East*. Durant des années, expliquait-il, 'nos relations politiques et économiques avec les pays islamiques ont été en dessous du niveau souhaitable. Parmi les raisons de ce fléchissement, il y avait le fait que la Turquie était repliée sur elle-même 'et trop tournée vers le seul monde occidental'." (J.C. Mouvet, "La Turquie entre deux univers", *La Cité*, le 24 avril 1986, Bruxelles).

Pourtant, le même Ozal, dans ses relations avec l'Occident, met toujours l'accent sur l'intégration dans la Communauté européenne et sur l'importance de la Turquie dans le système militaire occidental.

Ce comportement paradoxal du Premier ministre turc suscite beaucoup de réticences vis-à-vis de la politique étrangère d'Ankara aussi bien à l'Occident que dans le Tiers-Monde. Surtout, la soumission aux exigences stratégiques des Etats-Unis empêche la Turquie d'obtenir l'amitié et la solidarité des pays islamiques sur une série de questions relatives aux intérêts turcs. Quant à l'Occident, malgré toute la propagande turque en vue de prouver que la Turquie est un pays vraiment européen, la violation systématique des droits de l'Homme d'une part, et la peur d'un éventuel surgissement de l'intégrisme islamique du fait des concessions consécutives données au plan idéologique au monde islamique, lui non plus n'est pas prêt à digérer la présence turque à titre de membre effectif au sein de la Communauté européenne. A cela, il faut ajouter aussi le grand vide aux plans social et économique entre la Turquie et l'Europe. Alors que le produit national brut par tête s'élève à plus de 10.000 \$ en Europe, celui de la Turquie piétine toujours au-dessous de 1.000 \$. De plus, un afflux éventuel des travailleurs immigrés en provenance de ce pays qui souffre d'un chômage chronique de plus de 20 pour cent rend réticents tous les pays industrialisés qui a-britent actuellement plus de 2 millions de ressortissants turcs. Il est déjà prévu qu'en vertu d'une décision prise en 1976, les travailleurs turcs pourront circuler librement à l'intérieur de la CEE à partir du 1er décembre 1986. Mais les Douze veulent en effet revenir

sur cet engagement et exigent la suspension de cette décision pour pouvoir s'engager dans le développement des rapports turco-européens.

LA VISITE DE CHEYSSON A ANKARA

Toutefois, le fait que la Turquie constitue un débouché considérable pour l'économie européenne et un avant-poste pour l'Alliance atlantique oblige les gouvernements européens à faire des avances en vue de l'amélioration des relations turco-européennes en dépit de toutes les préoccupations détaillées ci-dessus.

La visite du commissaire européen Claude Cheysson à Ankara, prévue pour les 19-20 juin 1986, accélèrera sans doute le rapprochement entre Ankara et Bruxelles. Pendant sa visite à Athènes le 9 mai, le gouvernement grec a fait savoir à M. Cheysson que la Grèce ne donnera jamais feu vert à la reprise de ces relations tant que la Turquie n'accepte pas de revenir sur sa décision d'interdire le transfert des biens des Grecs qui ont quitté la Turquie pour s'installer en Grèce. M.

Cheysson devra d'abord persuader les autorités turques d'accepter cette exigence grecque. Ce qui est plus important, il devra également dire au tandem Evren-Ozal que la Turquie doit se conformer aux critères européennes des droits de l'homme et accepter la suspension de la libre circulation des travailleurs immigrés dont le commencement est prévue pour la fin de cette année.

Quelle que soit la réponse des autorités turques, une chose est d'ores et déjà très claire: Même si le régime d'Ankara ne donne pas suite à toutes ces exigences, l'Europe devra mettre en fonction l'accord d'association en automne ou en printemps au plus tard, parce qu'elle s'est déjà engagée dans la voie de l'intégration de la Turquie dans la Communauté européenne, en retirant la plainte de cinq pays de la Commission européenne des droits de l'Homme, en attribuant au gouvernement turc la présidence du Conseil de l'Europe et de l'OCDE et en siégeant avec les "parlementaires" de ce régime dans l'hémicycle de Strasbourg.

Ce qui reste n'est qu'une simple formalité...

GOUVERNEURS: COMMANDANTS DE LA LOI MARTIALE SANS UNIFORME

Un séminaire dont le thème est "la paix nationale au point de vue juridique", organisé par les barreaux de la région de Marmara a été annulé au dernier moment sous la pression du Gouverneur de la province de Bursa.

A ce séminaire prévu le 5 avril, deux figures politiques importantes avaient été invitées, M. Aydın Güven Gürkan, président du Parti populiste social-démocrate (SHP), et M. Süleyman Demirel, ancien premier ministre qui s'est vu interdire par les militaires toute participation à des activités politiques pendant dix ans.

A propos de l'annulation de ce séminaire, M. Gürkan a accusé le gouvernement d'abuser les pouvoirs. "Dans toutes les provinces où la loi martiale a été levée, le gouvernement a repris les pouvoirs exceptionnels en y déclarant l'état d'urgence. Aujourd'hui, les gouverneurs sont devenus les commandants de la loi martiale sans uniforme," a-t-il dit.

TERREUR MILITAIRE A L'EST

Alors que les gouverneurs exercent l'état d'urgence à l'ouest, au Kurdistan de Turquie, ce sont les militaires qui continuent à reprimer, intimider, déporter et exécuter la population.

Le Comité du Kurdistan en Europe a fait état de la situation dans cette région, dans son communiqué de presse du 20 avril 1986, en ces termes:

"Lors de ses bombardements de villages et de montagnes du Kurdistan, l'Armée turque a tué 11 enfants qui étaient en train de jouer au ballon. Le premier bombardement a été lancé avant la fête de Newroz contre le village d'Ormanlı (Eruh) qui avait été occupé auparavant par les Unités de Libération du Kurdistan (ILK). A cette occasion sept enfants entre 5 et 11 ans ont perdu la vie. L'autre bombardement fut dirigé contre la région d'Agri (Ararat) le 24.3.1986, là 4 autres enfants furent victimes de bombes.

"Lors de sa visite au Kurdistan, le Ministre de l'Intérieur Y. Akbulut a annoncé l'installation dans la région de nouvelles unités militaires. Il a ajouté que celles-ci ne se livraient pas uniquement aux opérations habituelles mais qu'elles combattraient les bandits avec leurs propres méthodes. Par cela, on entend les activités liées au développement de la Contre-guerrilla telles qu'elles sont en vigueur en Amérique latine. Ces unités militaires cuirassées concentrèrent d'abord leur

force dans les points stratégiques, puis des unités de l'armée de l'air exécutèrent des attaques tout en interdisant les habitants de la ville de sortir la nuit.

"Le chantier d'un nouvel aéroport vient de débiter. Là-bas seront installées les fusées Rapier et il permettra le ravitaillement de la base militaire de Firinglik des USA à Diyarbakır. En raison de ce chantier, 175 milles décares de champs dont 12 villages et 3 hameaux vont être évacués. Rappelons entre autre qu'au Kurdistan il y a déjà des bases militaires, des aéroports, des radars aériens des USA et de l'OTAN."

Au cours d'une conférence de presse tenue à Bruxelles, le 21 mars 1986, à l'occasion du nouvel an kurde, Newroz, le Comité du Kurdistan a fait un rapide plan des développements d'un an au Kurdistan:

"Dans l'année qui vient de s'écouler au total 200 personnes parmi lesquelles des femmes et des enfants ont été massacrées lors des opérations militaires et de tortures. Pratiquement aucun des morts n'a été rendu à sa famille. Ils ont été enterrés au hasard.

"Un grand nombre de Kurdes ont été arrachés à leurs terres et ont été condamnés à un exil lointain. 11 villages à Hakkari, la moitié de la bourgade de Nusaybin et un grand nombre de personnes à Dersim et Bingöl ont été déportées individuellement. Lors du dernier recensement en octobre 1985 à Dersim ont constaté une chute de 0,8 pour cent de population. Durant la quarante-deuxième session de la Commission des Droits de l'Homme à l'ONU un responsable déclara que l'Etat turc essayait d'installer à Chypre certains de ces paysans.

"D'après la politique de faire massacrer les Kurdes par des Kurdes et l'application de la loi dite des protecteurs de village on a assuré de force 13.000 paysans kurdes démunis. Et il a été annoncé que ce nombre atteindrait 25.000 dans un futur proche.

"L'Etat turc tente la création de village stratégiques, organisent des manœuvres militaires et mène une guerre psychologique par l'intermédiaire des mass-media. Tout au long de la frontière il essaye de réaliser des régions tampons."

Dans le même communiqué, le Comité du Kurdistan a annoncé que pendant la période mars-décembre 1985 ont eu lieu 800 à 1000 incidents comme embuscade, attaques, coups de résistance. Lors de ces confrontations environ 900 soldats turcs, dont 10 pc officiers ou sous-officiers, sont morts et quelque 400

ont été blessés. De même un bourgmestre et 16 policiers ont été tués et 20 autres ont été blessés. "En dehors de cela, 100 traîtres qui participaient aux opérations militaires au côté des armées turques, qui leur servaient d'informateurs et qui opprimaient le peuple, ont été tués," dit le Comité.

La répression au Kurdistan a été fait l'objet des critiques violentes des députés populistes au Parlement. D'après un rapport de deux députés, Erol Agagil et Sururi Baykal, "Quiconque se déclare démocrate est considéré comme traître et subit la torture. Ceux qui sont acquittés après avoir leur inculpation ne sont pas readmits à leurs fonctions. L'organisation des protecteurs de village ne servent qu'à la montée de la violence, parce qu'ils utilisent leur pouvoir et leur arme pour réprimer la population. Beaucoup de monde sont déportés ou sont forcés de quitter leur village."

CHASSE A L'HOMME

Au cours du mois d'avril 1986, les forces de sécurité ont fait plusieurs arrestations, certaines opérations se sont soldées de meurtres:

Le 9.4, à Adana, 11 militants de gauche arrêtés.

Le 10.4, à Eruh, un lieutenant succombe dans une escarmouche.

Le 12.4, à Beytüşebap, un lieutenant et un militant kurde sont tués dans une échauffourée. 2 militants Kurdes sont tués à Cukurca.

Le 13.4, 10 personnes, dont 2 Tunisiens, sont arrêtées sous accusation de militer pour le PKK.

Le 17.4, dans la région de Siirt-Hakkari, les forces de sécurité abattent 4 militant kurdes et en arrêtent un grand nombre.

Le 18.4, à Sirnak, un militant kurde est abattu dans une embuscade.

Le 19.4, à Eruh, un protecteur de village succombe dans une escarmouche.

Le 21.4, à Adana, 16 militants de gauche sont arrêtés.

Le 27.4, à Batman, 25 Kurdes sont arrêtés sous accusation d'activités séparatistes. A Sirnak, un militant kurde est tué par l'explosion de bombe.

Le 29.4, à Tunceli, un militant kurde est abattu alors qu'un autre était arrêté.

PROCES ET CONDAMNATIONS

Le 1er avril, à Adana, un membre du TKP/ML est condamné à mort et 9 autres à des peines de prison allant jusqu'à 20 ans.

Le 5.4, à Erzincan, 2 membres de Dev-Yol sont condamnés à mort, 3 à la prison à vie et 18 autres à des peines de prison jusque 24 ans.

Le 11.4, le syndicaliste Muzaffer Saraç, également membre du Comité de gestion du SHP, est traduit devant un tribunal pour avoir fait une déclaration politique en Irlande. En vertu de l'article 140 du Code Pénal turc, il risque une peine de 5 ans.

Le 19.4, le bourgmestre de la ville de Samsun M. Kemal Vehbi Gül, est traduit devant le tribunal de la Sûreté d'Etat pour des déclarations "non compatibles avec le principe de laïcité de l'Etat". Il risque la peine de prison jusque 13 ans.

Le 20.4, à Istanbul, six membres de DHY (La voix révolutionnaire du Peuple) sont condamnés à des peines de prison jusque 36 ans.

Le 23.4, à Adana, 5 membres du TKEP (Parti Communiste du Travail de Turquie) sont condamnés à la peine capitale, un autre à la prison à vie et 20 autres jusque 16 ans.

Le 29.4, à Adana, 2 membres de Dev-Yol sont condamnés à la peine capitale, cinq à l'emprisonnement à perpétuité et 35 autres à des peines de prison allant jusque 15 ans. Le même jour, un membre du TKP/ML est condamné à la peine capitale, deux à la prison à vie et 8 autres à des peines de prison jusque 15 ans.

INCITATION A LA DENONCIATION

Le Directeur général de la Sûreté a annoncé le 4 avril 1986 que l'Etat récompensera avec 2.240.000 Lires turques (3200 \$) quiconque dénonce quelqu'un qui est recherché par les forces de sécurité. Cette somme sera augmentée dans l'avenir par rapport à l'indexe. Dans un pays dont le revenu national brut par tête est toujours au-dessous de 1.000 \$, une telle récompense incitera sans aucune doute le mouchardage, écrit le Turkish Daily News.

LA TORTURE ET LA JUSTICE MILITAIRE

L'Assemblée générale de la Cour militaire de Cassation a annoncé dans un de ses jugements que "toutes les allégations de torture sont destinées à discréditer la Turquie auprès des organisations internationales et à soutenir la campagne de dénonciation du régime démocratique turc comme un régime anti-démocratique dans l'opinion mondiale."

Pourtant, cinq juges militaires suprêmes se sont opposés à cet avis majoritaire de la Cour. Parmi les opposants figure également le Président de l'Assemblée générale de la Cour militaire de Cassation, le général Hikmet Tavukçuoglu.

Cet avis a été exprimé alors que la Cour ratifiait l'acquittement de deux policiers qui avaient été inculpés pour avoir pratiqué la torture pendant l'interrogatoire d'une militante de gauche. Les deux policiers avaient été acquittés par un tribunal militaire pour insuffisance de preuves.

Les cinq juges militaires qui s'opposent à la ratification de cet acquittement ont déclaré dans leur annotation qu'il y a assez de preuves et de témoignages mettant en évidence le fait que la jeune activiste Tülay Günday avait été interrogée pendant 33 jours par électrochoc, bastonnade, crucifixion, etc.

D'autre part, le tribunal militaire No1 de la province de Diyarbakır a jugé, à l'audience du procès à l'encontre du PKK du 12 avril 1986, que l'aveu d'un inculpé peut être considéré comme preuve même s'il a été obtenu par l'application de méthodes hors-la-loi. "Bien que l'utilisation de ces méthodes soit passibles d'un châtement, ce fait ne rend pas invalide la qualité de preuve des déclarations obtenues par cette voie si le juge se persuade qu'elles sont correctes," dit le jugement du tribunal.

NOUVEAUX FAITS SUR L'AFFAIRE BILGIN

Un jeune enseignant, Sıddık Bilgin, avait été tué sous la torture et enterré par les militaires le 31 juillet 1985 et ce fait avait été rendu public par les députés populistes en janvier 1986 (Voir: *Bulletin Info-Türk* du janvier 1986).

Sous la pression de l'opposition, les autorités locales ont été obligées d'exhumer le corps de Bilgin pour l'enquête judiciaire. D'après le témoignage de Mehmet Bilgin, l'oncle de la victime, qui a été présent à cette opération, le corps était entièrement mutilé, le crâne écrasé et un bras emputé. De plus, ses jambes étaient nouées avec une ceinture.

En rappelant l'affirmation des militaires comme quoi Bilgin avaient été abattu pendant une tentative d'évasion, son oncle demande: "Comment peut s'enfuir une personne dont les jambes sont nouées ainsi?"

D'autre part, un témoin, Fikret Birge, qui faisait son service militaire quand Bilgin a été assassiné au district de Genç dans la province de Bingöl, a déclaré le 24 avril au Procureur de la République d'Eskisehir que Bilgin a été mitraillé par les militaires après avoir été tué par la torture.

MEDECINS TORTIONNAIRES

Des organisations professionnelles de médecins ont entamé une procédure à l'encontre des médecins accusés d'être présents à des pratiques de torture sur des prisonniers politiques. Le nombre des médecins en question s'élève d'ores et déjà à 30.

L'Ordre des Médecins d'Istanbul a décidé le 11 avril 1986, suite à la plainte d'un avocat, de mettre sur pied une commission d'enquête pour vérifier l'implication de 25 médecins légistes dans la torture. D'après l'avocat, ces 25 médecins auraient produits des faux rapports médicaux concernant les victimes de la torture pour tromper la justice.

Si les accusations s'avèrent justes, ces médecins seront privés de l'exercice de leur métier pour avoir enfreint le serment d'Hippocrate.

BATTU A MORT DANS LA PRISON

D'après le quotidien Cumhuriyet du 22 avril 1986, un détenu de la Prison de Bayrampasa à Istanbul aurait été battu à mort par les gardiens. Alors que tous les prisonniers témoignent que les gardiens sont responsables de la mort de Haydar Yagmur, le Procureur d'Istanbul affirme qu'il a été victime d'une querelle entre prisonniers.

D'autre part, les détenus politiques dans la prison de Buca à Izmir ont entamé le 25 avril 1986 une grève de la faim en signe de protestation contre le mal-traitement par l'administration pénitentiaire.

BILAN DE LA TERREUR D'ETAT

Le 18 avril 1986, l'Etat-major turc a annoncé que depuis l'intervention militaire du 12 septembre 1980 jusqu'au 28 février 1986, sur une période de cinq ans et demi, 1.014 personnes ont été tuées et 994 blessées dans 8.183 incidents.

D'après le même communiqué, depuis la proclamation de la loi martiale le 26 décembre 1978 jusqu'au 28 février 1986, les tribunaux militaires ont traité 46.196 dossiers dont 45.383 ont déjà abouti à un jugement.

Pendant cette période, 47.988 personnes ont été condamnées à diverses peines:

- 25.025 personnes de 0-1 an,
- 11.472 personnes à 1-5 ans,
- 6.843 personnes à 5-10 ans,
- 2.502 personnes à 10-20 ans,
- 973 personnes à plus de 20 ans,
- 693 personnes à la prison à vie,
- 480 personnes à la peine capitale.

Au 1er mars 1986, il y aurait 813 dossiers à juger devant les tribunaux militaires ainsi que 10.128 prisonniers politiques condamnés par ces mêmes tribunaux. De plus, 2.715 personnes seraient arrêtées ou en détention préventive.

D'autre part, le *Turkish Daily News* du 21 avril 1986 a annoncé qu'à l'heure actuelle il y aurait 194.556 prisonniers en Turquie. Ainsi, la Turquie tient le record avec 371,9 prisonniers pour 100.000 personnes alors que cette proportion est 88,7 contre 100.000 en Grèce.

PETITION DES 474 AVOCATS

474 avocats turcs affiliés à différents barreaux ont adressé le 25 avril 1986 une pétition commune aux présidents des partis politiques, aux présidents des groupes parlementaires des mêmes partis ainsi qu'à la Présidence de l'Union des Barreaux turcs (TBB).

Dans cette pétition, les avocats réclament:

- la constitution d'une commission d'enquête qui sera chargée de vérifier toutes les allégations de torture et de publier toutes les conclusions de son enquête.

- l'égalité entre l'accusation et de la défense devant la justice.

- la limitation de la durée de détention préventive à 24 heures,

- le respect total au droit de refuser de faire déclaration en absence de l'avocat,

- l'abandon de la mentalité qui considère tous les délits politiques comme subversion ou trahison à l'Etat.

PRESSIONS SUR LA VIE INTELLECTUELLE

Le 12.4, à Istanbul, deux producteurs de disques, Abdulkadir Demirtürk et Mehmet Isık, un auteur des paroles de chanson, Giray Elmalı, et deux chanteuses, Sema Sevinç et Aynur Tekin, sont traduits devant un tribunal criminel pour avoir réalisé un disque intitulé "La chanson de l'homme grassouillet". Accusé d'avoir insulté le Premier Ministre Ozal, ils risquent chacun une peine de prison de 6 ans.

Le 13.4, à Ankara, un vidéo-club a été condamné à une amende de 2 millions de Lires turques (3.500 \$) pour la distribution des bandes vidéo obscènes. Il s'agit de la première application de la loi de censure, adoptée le 6 mars 1986 en vue de "protéger les mineurs contre les publications nuisibles". En vertu de cette loi, les éditeurs des publications "obscènes" doivent payer une amende équivalente de 5 à 15 fois leur revenu de vente. D'autre part, le 26 avril, l'édition turque de Playboy a été déclarée "nuisible" et est tenue de se vendre dans une pochette opaque avec l'indication "nuisible aux mineurs" au-dessus par la Commission spéciale attachée au cabinet du Premier Ministre.

Le 16.4, l'éditeur responsable du journal Serhat Kars, M. Baki Karakol est arrêté pour la diffamation du gouverneur de la province de Kars dans un article paru récemment. Il risque une peine de prison de 6 ans.

Le 17.4, un nouveau film intitulé "la Vengeance des Serpents", réalisé par Serif Gören, est interdit par le Conseil de la Censure. Un premier film de même titre, réalisé par Metin Erksan il y a 25 ans, avait été également interdit, mais cette interdiction avait été levée sur l'intervention du Président de la République de l'époque. Les deux films traitent l'injustice sociale dans la campagne.

Le 19.4, la projection d'un film arjantin, "Tangos ou l'Exil de Gardel", réalisé par Fernando Solanas, est interdite par le Conseil de la Censure. Cette projection était prévue pour la clôture des Journées cinématographiques d'Istanbul, organisées par la Fondation de la Culture et de l'Art. Un autre film étranger participant à ces journées, "Camada Negra" du cinéaste espagnol Manuel Gutierrez a été également interdit par le même conseil le 18 mars.

Le 29.4, le poète renommé Can Yücel est traduit devant un tribunal à Istanbul, pour son dernier livre, "Rengahenk". Il est accusé de publication immorale.

Le 30.4, à Usak, le directeur d'une école de village, M. Tahsin Cetin, est privé de sa fonction par le gouverneur de la province, pour avoir prononcé les mots "martyr révolutionnaires" dans son allocution qu'il a prononcée pendant une cérémonie. Il risque également des poursuites judiciaires.